
LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'environnement

Portrait

*Société de développement du
Témiscamingue*

Été 2002



TABLE DES MATIÈRES

1	L'ENVIRONNEMENT	1
2	LA GESTION DE L'EAU	1
2.1	LES BARRAGES.....	2
2.2	L'EAU POTABLE.....	3
2.3	LA GESTION DES EAUX USÉES.....	4
2.4	LA POLLUATION DES COURS D'EAU.....	4
3	LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
4	PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	12

TABLEAUX

		Pages
Tableau 1	Type d'alimentation en eau de consommation par MRC, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 2000	3
Tableau 2	Gestion de l'eau usée par réseau par MRC dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 1999	4
Tableau 3	Collecte des matières résiduelles domestiques au Témiscamingue en 2002	7
Tableau 4	Sites de compostage au Témiscamingue en 2002	8
Tableau 5	Collecte des boues de fosses septiques / résidentielles dans la MRC de Témiscamingue en 2002	9
Tableau 6	Collecte des boues de fosses municipales et industrielles dans la MRC de Témiscamingue en 2002	10
Tableau 7	Recyclage par collecte sélective dans la MRC de Témiscamingue en 2002	11

PORTRAIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

1 L'ENVIRONNEMENT

« Le Témiscamingue est situé sur la partie Est du bouclier canadien, formé de roches datant du Précambrien.

Le territoire de la MRC chevauche deux provinces géologiques, celle du «lac Supérieur» au Nord et celle de «Grenville» au Sud. La limite entre ces deux provinces géologiques, correspondant à une ligne axée Sud-Ouest / Nord-Est, s'exprime par un changement brutal du relief. En effet, d'une part, la plaine argileuse occupe une dépression longeant les lacs Simard, des Quinze et Témiscamingue ; d'autre part, un plateau parsemé de petites collines (plateau de la Kipawa et de la Dumoine) occupant 80 % du territoire. Sur le territoire de la MRC l'altitude varie de 152 mètres (500 pieds) à 521 mètres (1 710 pieds).

La partie habitée se situe majoritairement dans les basses terres témiscamiennes, celles-ci étant en fait un vaste fond lacustre. Les argiles la recouvrant origine de dépôts en eau profonde du lac proglaciaire Barlow (Objibway-Barlow) qui a couvert l'ensemble des basses terres des lacs Témiscamingue, des Quinze et Simard après la dernière glaciation. Des petites collines rocheuses ou encore des complexes fluvio-glaciaires séparent en plusieurs petits vallons l'ensemble des basses terres. Ces terres ont une altitude moyenne de 245 mètres (800 pieds). »¹

2 LA GESTION DE L'EAU

La ressource hydrique représente environ 7% du territoire du Témiscamingue. En réalité, le territoire témiscamien compte plus de 6 000 lacs. Le lac Témiscamingue draine les eaux d'une bonne partie du territoire et est l'un des principaux plans d'eau. Son niveau se situe à 178 mètres au-dessus de la mer et va rejoindre le Saint-Laurent par la rivière des Outaouais qui est son principal affluent.

Les principaux cours d'eau de la MRC sont les suivants² :

Lac Des Quinze et la Rivière-des-Quinze : Cette rivière unit les deux plus grandes nappes d'eau du Témiscamingue, soit les lacs Témiscamingue et des-Quinze. C'est d'ailleurs à la présence de quinze rapides entre ces deux lacs qu'elle doit son nom. Très importante dans l'histoire témiscamienne, cette rivière a servi au flottage du bois et à la construction de barrages et de centrales hydroélectriques. Elle a donné naissance à une municipalité à chacune de ses extrémités : Notre-Dame-du-Nord et Angliers.

Lac Simard : Cette grande nappe d'eau peu profonde, d'abord appelée lac Expanse, reçut le nom du lac Simard pour honorer la mémoire d'un arpenteur, Téléspore Simard, qui a fait le

¹ Schéma d'aménagement MRCT

² Informations tirées du site internet :

<http://www.temiscamingue.net/decouvrir/environnement/lac.html>

découpage d'une partie du territoire témiscamien. On a fait flotter du bois très longtemps sur ses eaux. Les localités de Laforce et Winneway ont été établies sur ses rives.

Le lac Témiscamingue : Ce lac est immense : il mesure 96 kilomètres de longueur et atteint quelquefois 16 kilomètres de largeur. Il est traversé en son centre par la ligne de frontière qui sépare le Québec de l'Ontario. Son nom, tiré de la langue algonquine, signifie " eau profonde ". Cependant, il est inégalement creusé puisque parsemé d'îles dont les plus importantes sont l'île Mann (du nom d'un pionnier de Ville-Marie, John Mann), l'île du Collège (ainsi baptisée pour rappeler la présence des Oblats qui y avaient construit une résidence d'été) et l'île du Chef. C'est autour de ce lac, issu du lac postglaciaire Barlow, qu'a été fondé le Témiscamingue québécois et ontarien. La municipalité de Ville-Marie est érigée sur la rive occidentale de ce lac, Notre-Dame-du-Nord à l'extrémité nord et Témiscaming à l'extrémité sud.

Lac Kipawa : Ce lac est très étendu. Il couvre cinq cantons et prend l'allure d'un véritable labyrinthe à cause de ses nombreuses baies et îles. Ces multiples baies longues et étroites lui ont d'ailleurs valu le nom algonquin Kipawa qui signifie " c'est fermé " ou " c'est bouché ". Ce nom identifie aussi une réserve de chasse et de pêche entourant le même lac ainsi qu'une localité construite sur ses rives et habitée par des Algonquins.

Au niveau des rivières, une des grandes rivières du Témiscamingue est la rivière des Outaouais. Le trajet de cette rivière est très long. Elle prend sa source dans la réserve faunique La Vérendrye, traverse le Témiscamingue et se jette finalement dans le fleuve Saint-Laurent. D'abord une voie de circulation intense dans le réseau commercial amérindien, la rivière des Outaouais a été ensuite une voie d'accès à la Baie d'Hudson pour les explorateurs et les missionnaires. Elle a finalement joué un rôle important dans l'industrie forestière car elle permettait le flottage du bois sur de très longues distances. Son nom, d'origine algonquine signifie " eaux qui bouillent " ou " rivière du commerce ".

Ces lacs et rivières sont riches en poissons et fourmillent d'espèces les plus variées. De plus, plusieurs de ces lacs offrent un potentiel de villégiature fort intéressant.

2.1 LES BARRAGES

Hydro-Québec occupe une place importante dans la gestion de l'eau au Témiscamingue. La société d'État possède de nombreux barrages et trois (3) centrales hydroélectriques sur le territoire témiscamien. Deux (2) des trois centrales situées sur la rivière des Outaouais ont une hauteur supérieure à 10 mètres. Il s'agit de la centrale Première chute qui s'élève à 32 mètres et Rapide des îles avec 31 mètres de hauteur.

C'est également Hydro-Québec qui contrôle le réservoir Dozois, la plus grande réserve d'eau de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Le réservoir Dozois est situé sur la rivière des Outaouais.

Le ministère des Travaux publics du Canada est propriétaire d'autres barrages au Témiscamingue. Les réservoirs adjacents à ces barrages sont le réservoir des Quinze, le

réservoir Témiscamingue et le réservoir Kipawa. Cependant, le réservoir Kipawa est exploité par Hydro-Québec.

2.2 L'EAU POTABLE

Le MRC de Témiscamingue compte 14 réseaux municipaux d'eau potable desservant une population de 11 541 personnes. De ce nombre, quatre (4) réseaux seulement possèdent un système de traitement.

Près de 22 % de la population est alimentée par eau de surface alors que 78 % est alimentée par eau souterraine. Au niveau des eaux souterraines, 7 812 personnes (45,3 % de la population) sont alimentées par le biais de réseaux tandis que 7 508 personnes (33,1 %) sont alimentées par des puits individuels.

Tableau 1 Type d'alimentation en eau de consommation par MRC, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 2000

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Pop.	%	Réseau		Puits individuel	
						Pop.	%	Pop.	%
Abitibi (88)	5 (11 064)	5	1	0	0,0	11 064	45,1	13 444	54,9
Abitibi-Ouest (87)	11 (13 752)	11	3	2 056	8,8	11 696	49,9	9 700	41,3
Rouyn-Noranda (86)	5 (33 141)	5	1	29 774	69,8	3 367	7,9	9 490	22,3
Témiscamingue (85)	14 (11 541)	14	4	3 729	21,6	7 812	45,3	5 708	33,1
Vallée-de-l'Or (89)	6 (35 878)	7	2	4 670	10,9	31 208	72,4	7 208	16,7
TOTAL DE LA RÉGION	41 (105 376)	42	11	40 229	26,6	65 147	43,2	45 550	30,2

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données d'avril 2000).

On peut constater que 67 % des municipalités du Témiscamingue sont desservies par un réseau d'alimentation en eaux de consommation. Il s'agit de la MRC en région possédant le plus grand nombre de réseaux d'alimentation et le plus grand nombre de réseau avec système de traitement.

2.3 LA GESTION DES EAUX USÉES

Dans la MRC de Témiscamingue, 16 municipalités ont un réseau d'égouts. Près de 12 145 personnes sont raccordées à ces réseaux ce qui représente 70 % de la population. En 1999, l'équivalent de la population raccordée où il y avait traitement des eaux usées était de 9 874 personnes, soit 81 % de la population raccordée à un réseau municipal. Cependant, il s'agit de la MRC en Abitibi-Témiscamingue où le pourcentage de traitement des eaux est le plus bas, suivie de très près par l'Abitibi-Ouest à 82%. Les investissements réalisés par le programme d'assainissement des eaux du Québec et le programme d'assainissement des eaux municipales s'élevaient à 24 104 255 \$ pour la MRC du Témiscamingue. Il s'agit de 13,7 % des investissements totaux de la région.

Tableau 2 Gestion de l'eau usée par réseau par MRC dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 1999

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
Abitibi (88)	8	16 596	68	14 357	87	25 668 434 \$
Abitibi-Ouest (87)	13	15 316	65	12 588	82	30 845 663 \$
Rouyn-Noranda (86)	6	32 906	77	31 875	97	51 913 184 \$
Témiscamingue (85)	16	12 145	70	9 874	81	24 104 255 \$
Vallée-de-l'Or (89)	6	31 789	74	31 420	99	43 255 235 \$
Total de la région	49	108 752	72	100 114	92	175 786 771 \$

1 La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

2 Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.

3 PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.

PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 31-12-99 .

2.4 LA POLLUATION DES COURS D'EAU

L'agriculture et la pollution de l'eau

Bien entendu, l'agriculture occupe une place importante au Témiscamingue. Selon de ministère de l'environnement, s'il existe une problématique agricole au niveau de l'eau dans la MRC, elle provient ou pourrait venir de deux secteurs, la production porcine et la production bovine. La rivière qui est la plus susceptible d'être touchée par la pollution agricole est la rivière La loutre. En réalité, au niveau de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, «l'impact réel ou potentiel de la production porcine prévaut

surtout dans la MRC Témiscamingue avec la plus récente vague d'expansion de cet élevage, survenue entre 1994 et 1996»³.

Il serait prématuré de parler de concentration, mais le Témiscamingue est un lieu privilégié par les agriculteurs pour l'implantation d'élevages porcins. Dans le cas où il y aurait un nouveau «boom» dans ce secteur, la problématique pourrait devenir plus préoccupante puisque l'établissement des entreprises porcines se situe, pour un bon nombre, dans l'axe des municipalités de Fugèreville, de Laverlochère et de Guigues. Ce tracé suit en quelque sorte celui de la rivière La Loutre et son bassin versant. Ce qu'il importe de noter, c'est que cette rivière vit déjà des problèmes reliés à l'érosion et l'eutrophisation, ce qui affecte sa capacité de support et cela pourrait devenir un facteur limitant du développement.

3 LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les principaux intervenants

« La responsabilité première de la gestion des matières résiduelles sur une base territoriale incombe aux municipalités locales et pour les territoires non organisés aux municipalités régionales de comté (MRC). Les municipalités sont les principaux intervenants du ministère de l'Environnement tant par le nombre et l'importance des dossiers traités. Suivent les personnes morales (grandes et petites entreprises privées), les personnes physiques (individus, propriétaires uniques, exploitants, etc.), les sociétés publiques, et les firmes de consultants responsables de la préparation des plans et devis des installations proposées.

À ce jour, toutes les municipalités se sont réservées l'entière responsabilité des activités d'enfouissement des déchets. Toutefois, plusieurs d'entre elles s'en remettent à l'entreprise privée pour la collecte et le transport des matières résiduelles d'origine domestique ou en provenance des industries, commerces et institutions (ICI).

Les municipalités et les MRC agissent également comme intervenants auprès du ministère de l'Environnement dans tous les dossiers de demande de certificats d'autorisation alors qu'elles ont à lui transmettre copie des certificats de conformité qu'elles émettent aux initiateurs de projets leur attestant que la réalisation de leur projet ne contrevient à aucune réglementation municipale.

Le ministère des Ressources Naturelles est aussi un intervenant auprès du Ministère de l'Environnement dans les dossiers de demandes d'implantation de lieux d'élimination des déchets notamment pour les questions de droits de propriété ou de droits d'usage sur le fonds de terre. »⁴

³ <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/index.htm>

⁴ http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/abitibi.htm#region

Au Témiscamingue

Au Témiscamingue, aucune matière résiduelle ne vient de l'extérieur de son territoire et les déchets produits sur son territoire (sauf pour les boues de fosses septiques) sont éliminés dans les limites de la MRCT.

Il existe trois (3) types de lieux d'élimination :

- Les lieux d'enfouissement sanitaires (LES) ;
- Les dépôts de matériaux secs (DMS) ;
- Les dépôts en tranchée (DET).

Sur le territoire du Témiscamingue, 18 municipalités ont leurs propres DET, ce qui représente 86 % des milieux. Les trois (3) municipalités restantes (14 %) utilisent les DET d'une autre municipalité. Le grand nombre de DET s'explique par la faible population des municipalités du Témiscamingue. De plus, deux (2) de ces municipalités (Ville-Marie et Témiscaming) se retrouvent sous la tutelle des cas d'exceptions prévus au Règlement sur l'élimination des matières résiduelles parce que ces villes comprennent plus de 2000 habitants.

Tableau 3 Collecte des matières résiduelles domestiques au Témiscamingue en 2002

Municipalités	Responsable de la collecte	Fréquence de collecte	Lieu d'élimination	Coût de la collecte/transport	Coût d'élimination (\$/an)	Subdivisions du DET	Organismes de récupération des matières résiduelles
Angliers	Inspecteur municipal	1/sem.	DET	6 000 \$	--	Pneus, métaux domestiques	Récupération Sani-tri
Béarn	Municipalité	1/sem.	DET	13 381 \$ (2000)	5 891 \$ (2000)	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Duhamel-Ouest	Transport Larouche & Beaugard	1/sem.	DET	20 400 \$	26 000 \$	Pneus, métaux, appareils ménagers, matériaux secs.	Récupération Sani-tri
Fugèreville	Peter Job	1/sem.	DET	11 800 \$	--	Métaux	Récupération Sani-tri
Guérin	Inspecteur municipal	1/sem.	DET	6 200 \$	--	Pneus, métaux	Centre familial
Kipawa	Thérèse Goulet	2/sem.	DET	16 800 \$	--	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Laforce	Chacun pour soi	2/sem.	DET	N/A	N/A	Pneus, métaux	--
Latulipe	Municipalité	1/sem. (de mai à oct.)	DET	1 000 \$	500 \$	Pneus, métaux domestiques, carcasses d'autos	Récupération Sani-tri
Laverlochère	Municipalité de St-Eugène	1/sem.	DET de St-Eugène	20 236 \$	--	N/A	Récupération Sani-tri
Lorrainville	Municipalité	1/sem. (hiver) 2/sem. (été)	DET	36 000 \$ (budget 2002)	9 400 \$ (budget 2002)	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Moffet	Chacun pour soi	1/sem. (hiver) 2/sem. (été)	DET	N/A	N/A	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Nédélec	Municipalité	1/sem.	DET	6 800 \$	850 \$	Pneus, métaux, bois	Récupération Sani-tri
Notre-Dame-du-Nord	Municipalité	2 ½ /sem.	DET	32 000 \$	16 000 \$	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Rémigny	Chacun pour soi	Ouv. 3/sem.	DET	N/A	N/A	Pneus, métaux	La Brocante
St-Bruno-de-Guigues	Municipalité de St-Eugène	1/sem.	DET de St-Eugène	26 716 \$	--	N/A	Récupération Sani-tri
St-Édouard-de-Fabre	Municipalité	2/sem. (été + village hiver) 1/sem. (rang hiver)	DET	6 240 \$	3 325 \$	Pneus, métaux domestiques	Récupération Sani-tri
St-Eugène-de-Guigues	Municipalité	1/sem.	DET	6 000 \$	2000 \$	Pneus, déchets	Récupération Sani-tri & réc. de fer (Dany Rioux)
Laniel – TNO	Chacun pour soi	N/A	DET	N/A	2000 \$	Métaux, bois, déchets	--
Belleterre	Ville	1/sem.	DET	12 190 %	--	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri
Témiscaming	Les entreprises Labranche	2/sem. (rés.) 3/sem. (commerce et Tembec)	DET	512 000 \$	21 000 \$	Pneus, métaux	Récupération Sani-tri, récu. Témis. (métal), ONYX (venir)
Ville-Marie	Transport Larouche & Beaugard	1/sem.(hiver) 2/sem.(été)	DET de Duhamel-ouest	70 000 \$	30 000 \$	Pneus, métaux, appareils ménagers, matériaux secs.	Récupération Sani-tri, comptoir Jean XXIII

Source : MRCT, État de la situation par municipalité, 2002

Au niveau des sites de compostage, seulement 33 % des municipalités du Témiscamingue en possèdent un ce qui représente sept (7) municipalités. Les déchets acceptés dans ce type de site sont les feuilles, l'herbe, les branches et les résidus de jardinage. Il n'existe toutefois pas de système de collecte pour les sites de compostage. La collecte s'effectue selon l'apport volontaire des citoyens.

Tableau 4 Sites de compostage au Témiscamingue en 2002

Municipalités	Dépôt des résidus verts	Résidus acceptés	Type de collecte	Transformation en compost
Angliers	Non	N/A	N/A	N/A
Béarn	Oui	Feuilles, herbes, sapins, branches	Apport volontaire	Oui
Duhamel-Ouest	Non	N/A	N/A	N/A
Fugèreville	Oui	Feuilles, herbes	Apport volontaire	Non
Guérin	Non	N/A	N/A	N/A
Kipawa	Non	N/A	N/A	N/A
Laforce	Non	N/A	N/A	N/A
Latulipe	Non	N/A	N/A	N/A
Laverlochère	Oui	Feuilles, herbes, résidus de jardins	Apport volontaire	Oui
Lorrainville	Oui	Feuilles herbes, branches, résidus de jardins	Apport volontaire	Devrait l'être
Moffet	Non	N/A	N/A	N/A
Nédélec	Non	N/A	N/A	N/A
Notre-Dame-du-Nord	Non (en étude)	Feuilles, herbes, résidus de jardins	N/A	N/A
Rémigny	Non	N/A	N/A	N/A
St-Bruno-de-Guigues	Oui	Feuilles herbes, branches, résidus de jardins	Apport volontaire	Non
St-Édouard-de-Fabre	Non	N/A	N/A	N/A
St-Eugène-de-Guigues	Oui	Feuilles herbes, résidus de jardins et organiques	Apport volontaire	Oui
Laniel – TNO	Non	N/A	N/A	N/A
Belleterre	Non	N/A	N/A	N/A
Témiscaming	Non	N/A	N/A	N/A
Ville-Marie	Près station d'épuration	Feuilles herbes, résidus de jardins	Apport volontaire	Oui

Source : MRCT, État de la situation par municipalité, 2002

Concernant la collecte des boues de fosses septiques / résidentielles, dans 67 % des cas, la collecte est sous la responsabilité des citoyens, alors que dans 33 % des cas, le milieu fait appel à un entrepreneur. Le lieu d'élimination est, dans certains cas, laissé à la discrétion de l'entrepreneur mais les lieux utilisés doivent être conformes et réglementaires.

Tableau 5 Collecte des boues de fosses septiques / résidentielles dans la MRC de Témiscamingue en 2002

Municipalités	Disposition de boues de fosses septiques	Nbr. de fosses septiques (1992)	Volume annuel de boues (m ³)	Lieu d'élimination
Angliers	Chacun pour soi	98	71	N/A
Béarn	Chacun pour soi	120	87	N/A
Duhamel-Ouest	Chacun pour soi	300	216	Ville-Marie
Fugèreville	Chacun pour soi	163	118	N/A
Guérin	Chacun pour soi	138	10	N/A
Kipawa	ONYX	285	206	Ville-Marie
Laforce	Chacun pour soi	79	57	N/A
Latulipe	Chacun pour soi	106	76	N/A
Laverlochère	Chacun pour soi	89	64	N/A
Lorrainville	Chacun pour soi	88	63	N/A
Moffet	Chacun pour soi	148	107	N/A
Nédélec	Chacun pour soi	95	69	N/A
Notre-Dame-du-Nord	Entreprises sanitaire du Témis	123	89	Partie 1 des lots 60 et 61
Rémigny	Fosses septiques Harrison	148	107	D'Alembert
St-Bruno-de-Guigues	Entreprises sanitaires du Témis	248	179	--
St-Édouard-de-Fabre	Chacun pour soi	114	82	N/A
St-Eugène-de-Guigues	Chacun pour soi	175	126	N/A
Laniel – TNO	ONYX	165	119	Responsabilité de l'entrepreneur
Belleterre	Chacun pour soi	62	45	N/A
Témiscaming	ONYX	246	178	Sites autorisés
Ville-Marie	Entrepreneurs et système de traitement de la ville	20	14	Une partie entrepreneur et une autre partie système de traitement

Source : MRCT, État de la situation par municipalité, 2002

Au niveau des autres types de boues, c'est-à-dire les boues municipales et les boues industrielles, très peu de municipalités sont touchées. En réalité, 48 % des milieux sont concernés par les boues municipales et 29 % par les boues industrielles.

Concernant les boues industrielles, 33 % sont des résidus découlant des abattoirs, et 66 % sont des résidus découlant de la transformation du bois.

4 PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT⁵

Toutes les MRC de la région, y compris de Témiscamingue, ont commencé depuis le début de l'année 2001 l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles. Ces plans de gestion devront être complétés au plus tard au cours de l'année 2003 pour obligatoirement entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2004 (avec l'approbation du ministère de l'Environnement). Chaque MRC et municipalité devront aussi, afin de faciliter la réalisation de leur plan de gestion conformément aux recommandations du Plan d'action, s'assurer de pouvoir compter sur le partage ou la mise en commun de certains équipements municipaux ou privés et ainsi faire en sorte que ces services puissent être fournis à de plus larges segments de population. Le ministère de l'Environnement a prévu une aide financière de 120 000\$ à chacune des MRC pour leur permettre la réalisation de leur plan de gestion.

Les consultations publiques prévues dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion sont une occasion choisie pour les MRC et leur population d'étudier sérieusement l'opportunité de mettre en place un plan concerté de gestion des matières résiduelles à l'échelle de tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. L'exercice devrait permettre d'approfondir et de terminer les discussions amorcées en 1996 par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, également celles poursuivies lors des audiences génériques du BAPE tenues sur le sujet dans toute la région en 1997, et finalement reprendre les questions posées par le BAPE aux promoteurs de projets d'établissement de lieux d'enfouissements sanitaires (LES) à Amos et à Rouyn-Noranda sur la faisabilité d'une gestion concertée à l'échelle régionale de toute la problématique des déchets. Étant donné qu'aucune solution de regroupement régional n'est encore apparue envisageable, chaque MRC a préféré se garder l'initiative d'évaluer les efforts que chacune d'elle aura à consentir pour diminuer les quantités des déchets à éliminer d'ici l'an 2008 et mettre en place des moyens d'élimination adéquats et sécuritaires (le tout conformément aux objectifs du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008). Plusieurs intervenants de la région, dont les groupes écologistes et le Conseil régional de l'environnement, continuent cependant de promouvoir la nécessité et les bienfaits d'une action concertée à l'échelle régionale en cette matière.

L'un des enjeux importants de la mise en application du Plan d'action québécois à l'échelle du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est la disparition annoncée des dépôts en tranchée situés à moins de 100 km d'un lieu d'enfouissement sanitaire autorisé, ainsi que la réévaluation du droit d'exception des municipalités de Senneterre, Témiscaming et Ville-Marie à ce type d'équipement (cf. Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles). La négociation d'ententes intermunicipales à l'échelle locale et à l'échelle des MRC requerra un engagement ferme des élus municipaux à se doter de modes de gestion respectueux de la qualité de l'environnement et compatibles avec le développement durable de la région.

⁵ ce texte est entièrement tiré de :

http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/abitibi.htm

L'implantation de lieux d'enfouissement adéquats sur tout le territoire sera facilitée par la mise sur pied de comités de vigilance obligatoirement prévus à chacun des lieux d'enfouissement sanitaire. Leur mandat sera d'assurer une meilleure gestion des équipements d'élimination et une participation accrue des citoyens dans la gestion des résidus.

Plus de 80 % de la population étant desservie par la collecte sélective, le défi consiste maintenant à augmenter la participation des citoyens et l'efficacité des systèmes en place. Les municipalités devront, d'ici 2002, développer une expertise qui leur fait actuellement défaut pour mettre en place des méthodes de récupération et de mise en valeur des résidus verts (herbes et feuilles), que ce soit au moyen du compostage ou d'un autre procédé. Un règlement encadrera ces activités à compter de janvier 2004.

Par ailleurs, dans le but d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination, comme les lieux d'enfouissement sanitaire, les municipalités et autres intervenants devront, par exemple, privilégier la réutilisation des résidus (notamment l'utilisation des résidus de béton, d'asphalte et de brique non mélangés comme matériaux de remblai) dans le respect des normes environnementales.

Pour sa part, l'entreprise privée, de plus en plus active dans la valorisation de ses résidus à fort potentiel énergétique, devrait contribuer d'avantage à la mise en application des plans de gestion intégrée des matières résiduelles, proposés par les intervenants municipaux.

BIBLIOGRAPHIE

MRCT, *État de la situation par municipalités*, septembre 2002, 5 pages.

Ministère de l'environnement, (pages consultées en octobre 2002)

<http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/potable/fiches/region08.htm>

[http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/env-](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/liste_plage.asp?tag=08)

[plage/liste_plage.asp?tag=08](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/liste_plage.asp?tag=08)

<http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/annexe.htm#a1>

http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/abitibi.htm#region